

NOUS PERDRONS PLUS D'ARGENT AVEC LA REFORME DES RETRAITES QU'AVEC LA GREVE POUR SON RETRAIT"

Syndicat National de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

Beaucoup vont donner cet argument pour expliquer pourquoi ils ne feront pas grève : « *Je ne peux pas me permettre de perdre 1/30ème de salaire.* » L'obstacle financier est réel, mais ce qui est tout aussi réel, c'est que la réforme des retraites, si elle passe, nous coûtera plus cher que la grève pour son retrait. En voici la preuve par les chiffres de la réforme elle-même.

1ère perte directe si la réforme passe : augmenter les cotisations des fonctionnaires.

Le gouvernement veut procéder à « la convergence des taux de cotisation » entre privé et public. Il s'appuie sur un modèle schématique pour établir un taux de cotisation salarial du privé de 10,55%. Le « taux de cotisation » de la Fonction publique s'élève quant à lui à 7,85 % du traitement brut, hors cotisations au régime additionnel. **Le gouvernement augmentera donc les cotisations de 2,7%, soit une perte mensuelle de 27 euros par tranche de 1000 €.**

Si on compare la perte pour jour de grève non payé (retrait d'1/30 du salaire brut et de l'indemnité de résidence, et 1/30 des primes mensuelles) et la perte si la réforme passe, les collègues perdront :

Salaire en net (en €)	Retrait 1 jour de grève (en €)	Retrait 5 jours de grève (en €)	Retrait 10 jours de grève (en €)	Perte mensuelle suite à la réforme (en €)	Perte annuelle suite à la réforme (en €)
1000	33,33	166,65	333,3	27	324
1200	40	200	400	32,4	388,8
1400	46,66	233,3	466,6	37,8	453,6
1600	53,33	266,5	533	43,2	518,4
1800	60	300	600	48,6	583,2
2000	66,66	333,3	666,6	54	648
2200	73,33	366,65	733,3	59,4	712,8
Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.	Etc.

Comme on peut le voir, **on peut faire 10 jours de grève sans perdre plus que ce que nous ferait perdre la réforme sur une année.** Mais après, il faut encore multiplier la perte annuelle par autant d'années qu'il reste à faire. Ainsi, si on prend le salaire moyen de 1500 €, on perdra en moyenne 486€ /an, et donc 4860 €/10 ans, 9720 €/20 ans, 14580 €/30 ans. **En fait cette hausse de cotisation fera perdre à tous quasiment 1 an de salaire sur une carrière.**

2ème perte directe si la réforme passe : gel des salaires.

Le ministre du travail, Eric Woerth, a annoncé le gel de l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires pour 2011, 2012 et 2013. Ce gel intervient dans le cadre d'un plan d'économie que le gouvernement veut imposer à ses fonctionnaires. Soit une perte de 2%/an à cause de l'inflation non compensée par une hausse de salaire. Il suffit de prendre son salaire annuel (environ 19000 € pour un salaire net à 1500 €) et retirer 2%. **Pour un salaire à 1500€, un collègue perdra 360€/an (soit plus que 5 jours de grève).**

→ Ces deux mesures feront perdre pour un salaire à 1500 €, en moyenne 846 € (486€ de hausse de cotisations sociales + 360 € de perte à cause de l'inflation), soit 17 jours de grèves.